RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AUDITBAT
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros
Siège social : 1 Route de Dunkerque
59670 HARDIFORT
751.230.293 R.C.S DUNKERQUE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 9 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
et le neuf mai, à dix-sept heures,
au siège social,

La Société SCF, société civile, ayant son siège social sis 1 Route de Dunkerque 59670 HARDIFORT et immatriculée au RCS de DUNKERQUE sous le numéro 492.849.245, représentée par Madame Séverine FOUCART,

Associée unique de la Société AUDITBAT,

Rappelle que :

- Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 26 février 2025, il a été décidé de dissoudre sans liquidation la Société AUDITBAT, conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil ;
- Cette décision a fait l'objet d'un avis publié dans le support habilité à recevoir les annonces légales, en date du 7 avril 2025, faisant courir le délai d'opposition de trente jours des créanciers de la Société AUDITBAT ;

Et constate que :

- A la date du 9 mai 2025, soit à l'expiration du délai précité, aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée ;

En conséquence, Madame Séverine FOUCART agissant en qualité de représentante de la société SCF, associée unique de la société, constate la décision de dissolution sans liquidation de la société AUDITBAT à compter du 9 mai 2025

Elle prendra effet au plan fiscal le 31 décembre 2024.

Cette dissolution sans liquidation entraîne la transmission universelle de son patrimoine à l'associée unique et la disparition de la personnalité morale de la société conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil.

Il est précisé que tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations de la société, sans exception ni réserve, composant son fonds de commerce et plus largement son patrimoine, sont automatiquement transmis à l'associée unique.

Madame Séverine FOUCART, co-gérante de la Société SCF confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes autres formalités requises par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur, et notamment la radiation de la société dissoute auprès du Registre du commerce et des sociétés de DUNKERQUE.

SF

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre des décisions.

La société SCF
Représentée par Madame Séverine FOUCART

[redacted]